

Armes | Nouveau rapport du Grip

Trafic d'armes de la Tanzanie au Congo

HUGUES DANZE

Suspendue (pour trois mois) depuis le 24 mars dernier par le gouvernement wallon (PS-CDH), la demande d'octroi d'une licence introduite par la société New Lachaussée (Herstal) pour la construction d'une ligne de production de munitions en Tanzanie refait parler d'elle.

Le Grip (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) vient, en effet, de publier un nouveau rapport au titre évocateur : « La persistance du trafic d'armes de la Tanzanie vers la République démocratique du Congo (RDC) et le Burundi ».

Cette publication n'est évidemment pas neutre. La position du Grip n'a pas varié d'un iota depuis 2004 : accorder la licence serait particulièrement inopportun dans le contexte géopolitique instable de la région des Grands Lacs. La note rédigée par Charles Nasibu Bilali, un chercheur et journaliste congolais, apporte donc un supplément d'eau à un moulin alimenté, tout de même, par des rapports de la CIA, les services secrets américains, ou d'organisations non gouvernementales comme la très respectée Transparency International.

Que lit-on dans cette nouvelle note ? Que «le Sud-Kivu (NDR : en RDC) demeure un vaste marché du trafic illicite des armes légères. (...) Cette zone est également frontalière avec la Tanzanie, pays ayant depuis fort longtemps constitué l'une des principales sources d'approvisionnement et un couloir du trafic d'armes vers la RDC et le Burundi.»

On est là au cœur du débat ayant secoué le gouvernement wallon : y a-t-il, ou non, un danger à autoriser la construction d'une fabrique de munitions en Tanzanie ? Sachant, l'auteur le reconnaît lui-même, que le trafic d'armes « n'a probablement pas la même ampleur que durant la période 1999-2002 ».

Voilà qui devrait alimenter les conversations et la réflexion du côté du cabinet de Marie-Dominique Simonet (CDH), ministre ayant en charge l'instruction du dossier, la décision revenant au gouvernement. Nous l'avons lu, dit-on chez Simonet, et nous constatons qu'une série d'éléments plai-

dent « pour » (le gouvernement tanzanien fait des efforts pour lutter contre les trafics) et « contre » (le gouvernement est incapable de gérer ses frontières) l'octroi de la licence. Nous poursuivons l'instruction.

La semaine dernière, une délégation tanzanienne a été reçue par Karel De Gucht (VLD), ministre des Affaires étrangères, et ensuite par Simonet, flanquée pour la circonstance d'une belle-mère socialiste en la personne de la chef de cabinet de Jean-Claude Van Cauwenberghe. Nous avons posé une vingtaine de questions, nous attendons les réponses. La difficulté reste d'obtenir des documents probants.

Une mission sera-t-elle prochainement envoyée sur place par le gouvernement comme cela avait été envisagé ? Ce n'est pas à l'ordre du jour mais l'option est toujours sur la table. •